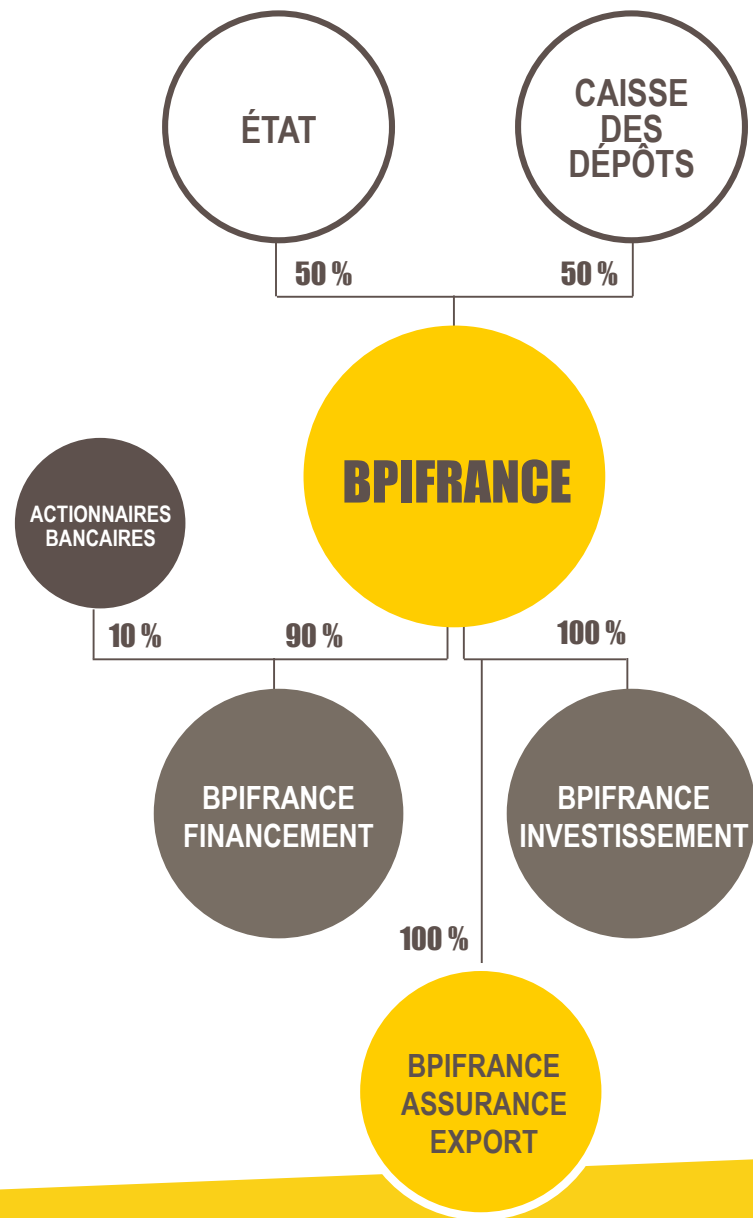


**L'OFFRE ASSURANCE EXPORT AU SEIN
DE BPIFRANCE**

Qui sommes-nous ?

Tous les instruments publics de financement réunis

Créé par la loi du 31 décembre 2012, **Bpifrance** est détenu à 50 % chacun par l'État et la Caisse des Dépôts et s'organise autour de deux pôles **Bpifrance** Financement d'un côté et **Bpifrance** Investissement d'autre part... et depuis le 1^{er} janvier 2017, Bpifrance Assurance Export



Un continuum de soutiens financiers à l'exportation



Chiffres clés 2017

**Assurance Export:
20,3 Mds €**

Encours assurance crédit: 68,7 Mds €

**Assurance
Prospection
192 M€**

**Garanties
Cautions
Préfinancements
736 M€**

**Assurance-crédit
18 880 M€**

**Garantie des
investissements
NS**

**Assurance
Change
623 M€**

LA NOUVELLE OFFRE ASSURANCE-PROSPECTION

Cible et objectifs du nouveau produit AP

Cible

Entreprises françaises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 millions d'euros et comporte une part française > à 20%. Tous pays sauf exclusion Politique Assurance Crédit

Objectif

Apporter un soutien en trésorerie aux entreprises pour leurs démarches de prospection des marchés étrangers, en prenant en charge une partie des frais générés par leur développement export.

Cadre d'intervention

L'assurance prospection est négociée, délivrée et gérée par Bpifrance Assurance Export sous le contrôle, au nom et pour le compte de l'Etat conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés aux articles L. 432-2 et suivants du Code des assurances

L'ASSURANCE PROSPECTION 2018

FINANCER SES DÉPENSES DE PROSPECTION
ET S'ASSURER CONTRE LE RISQUE D'ÉCHEC À L'EXPORT

TPE – PME – ETI
CA < 500 M€

DÈS 30 000 €

Tous pays

sauf exclusion Politique
Assurance Crédit

Prospection :
2 ou 3 ans

Franchise : 2 ans

Remboursement :
3 ou 4 ans

selon CA réalisé sur zone garantie
avec un minimum de 30 %

**Quotité
Garantie
de 65 %**

**1^{er} versement
de 50 %
à la signature
du contrat**

Prime : 3%
du budget garanti
déduite du 1^{er} versement

Avance sur indemnité
=
budget garanti x quotité garantie

Dépôt en ligne :
bpifrance.fr

Période de prospection

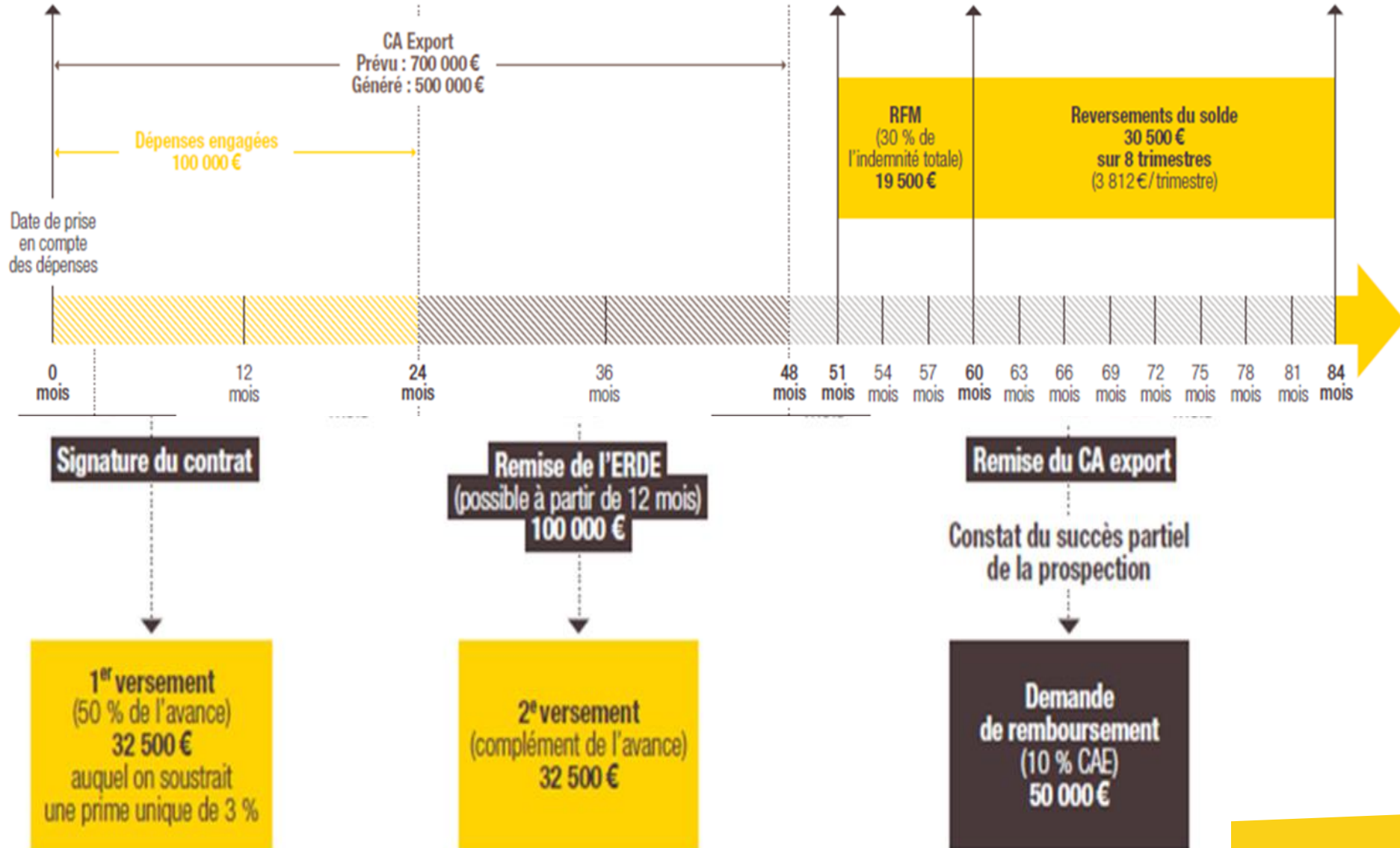
2 ans dans cet exemple

Période de franchise

2 ans fixe

Période de remboursement

3 ans dans cet exemple



Déplacements
et séjours à
l'étranger,
salaires et
charges pendant
la durée des
déplacements

Création d'un
service export,
recrutement,
formation,
salaires et
charges
patronales du
personnel

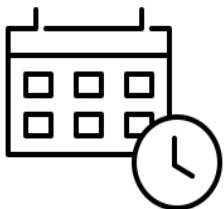
Frais de
fonctionnement
d'une implantation
à l'étranger
(agents
commerciaux,
bureau
commercial,
filiales)

Dépenses couvertes ?

Dépenses
marketing, études
de marché,
conseils juridiques,
publicité, création
de site internet et
frais d'adaptation
du produit au
marché...

Foires, salons,
missions collectives

On récapitule...



3 périodes distinctes:

- Une période de prospection
- Une période de franchise de 2 ans
- Une période de remboursement

3%

du montant garanti
déduit du premier
versement comme prime



Premier remboursement à l'issue de
la période de franchise soit après la
4^{ème} ou 5^{ème} année

65%

de quotité garantie

50%

des indemnités
provisionnelles versées
à la signature du contrat

Lexique

ERDE

=

**Etat Récapitulatif
des Dépenses
Eligibles**

RFM

=

**Remboursement
Forfaitaire Minimum**

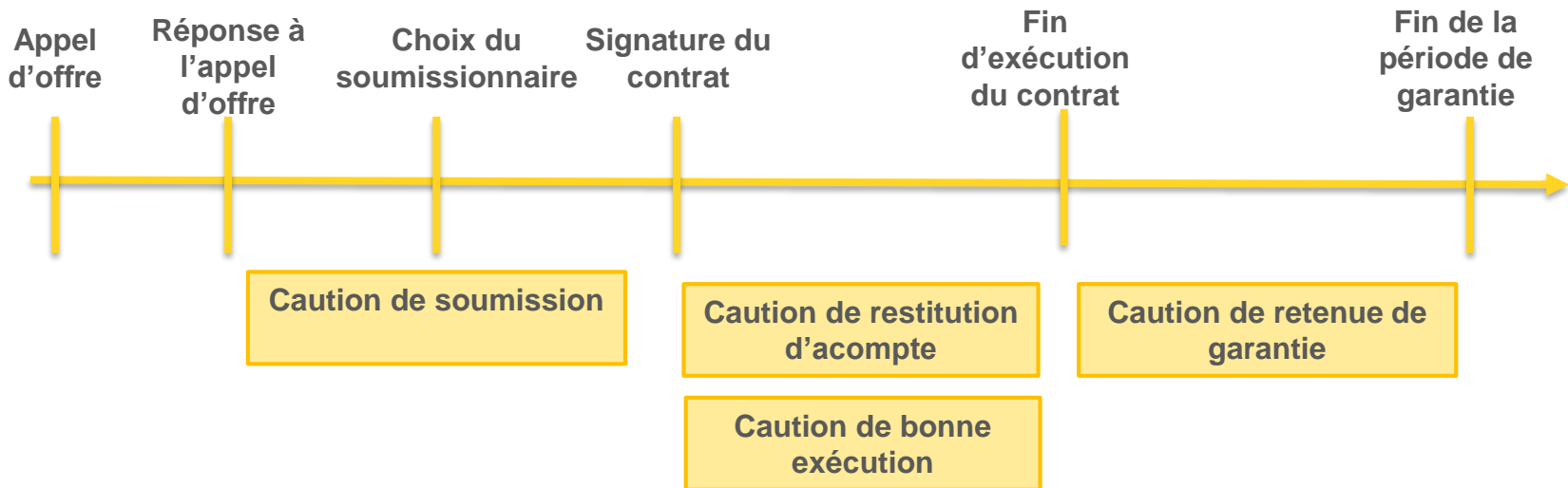
LA GARANTIE DES CAUTIONS ET PRÉFINANCEMENTS

Garantie des cautions et des préfinancements export

Dans le cadre d'un marché destiné à **l'export** entre une entreprise française et son acheteur étranger, ce dernier peut demander l'émission de garanties de marché tout au long du contrat afin de se couvrir contre le risque de non exécution ou de mauvaise exécution du contrat par la société française.

En cas d'appel de ces cautions par le client étranger, celles-ci sont réglées à première demande par la banque, laquelle demandera le remboursement à l'exportateur.

Cautions garanties : toutes les cautions de marché (sauf offset) à émettre en toutes devises, liées à un contrat d'exportation sur tous pays sauf fermés.



NB : les cautions douanières et fiscales sont éligibles à l'Assurance Cautions Export

Assurance Caution Export

Bénéficiaires :

Emetteurs de caution (banques françaises et filiales ou succursales de banques étrangères installées en France et/ou dans un pays de l'UE) **ayant signé une police cadre.**

Cautions garanties:

Toutes les cautions de marché (sauf offset) à émettre ou émises depuis moins de 4 mois (par rapport à la demande d'agrément), en toutes devises, liées à un contrat d'exportation sur tous pays sauf pays fermés.

Risque couvert :

Impossibilité de recouvrer tout ou partie de la créance détenue sur l'exportateur en situation de **carence** ou d'insolvabilité en cas d'appel de la caution par l'acheteur étranger.

Quotité garantie :

- **80% maximum** pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est \leq à 150 M€
- **50% maximum** pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est $>$ à 150 M€.



Coût :

- **Pour l'exportateur** : aucun frais n'est directement facturé.
- **Pour l'émetteur** : taux de commission retenu par la banque appliqué au montant déclaré x QG payable trimestriellement

Garantie des préfinancements

Crédits garantis :

- Les crédits de préfinancements en euros liés à des opérations d'exportation (à l'exclusion des opérations de négoce international) sur tous pays sauf pays fermés dans le respect de la politique d'assurance-crédit en vigueur (PAC).
- Enveloppe ponctuelle (4 mois) délivrée aux entreprises exportatrices pour chaque opération.

Assurance des cautions et des préfinancements export

Objectifs



- Faciliter l'émission des engagements de caution et des crédits de préfinancements dans le cadre de **contrats à l'export** en couvrant les banques (émettrices de la caution ou prêteuses) contre le risque de défaillance financière de l'exportateur.
- Accompagner le développement du chiffre d'affaires export des entreprises.

Avantages pour l'exportateur :

- Faciliter la mise en place des cautions et des crédits de préfinancement
- Permettre la conquête de nouveaux marchés export

Bénéficiaires



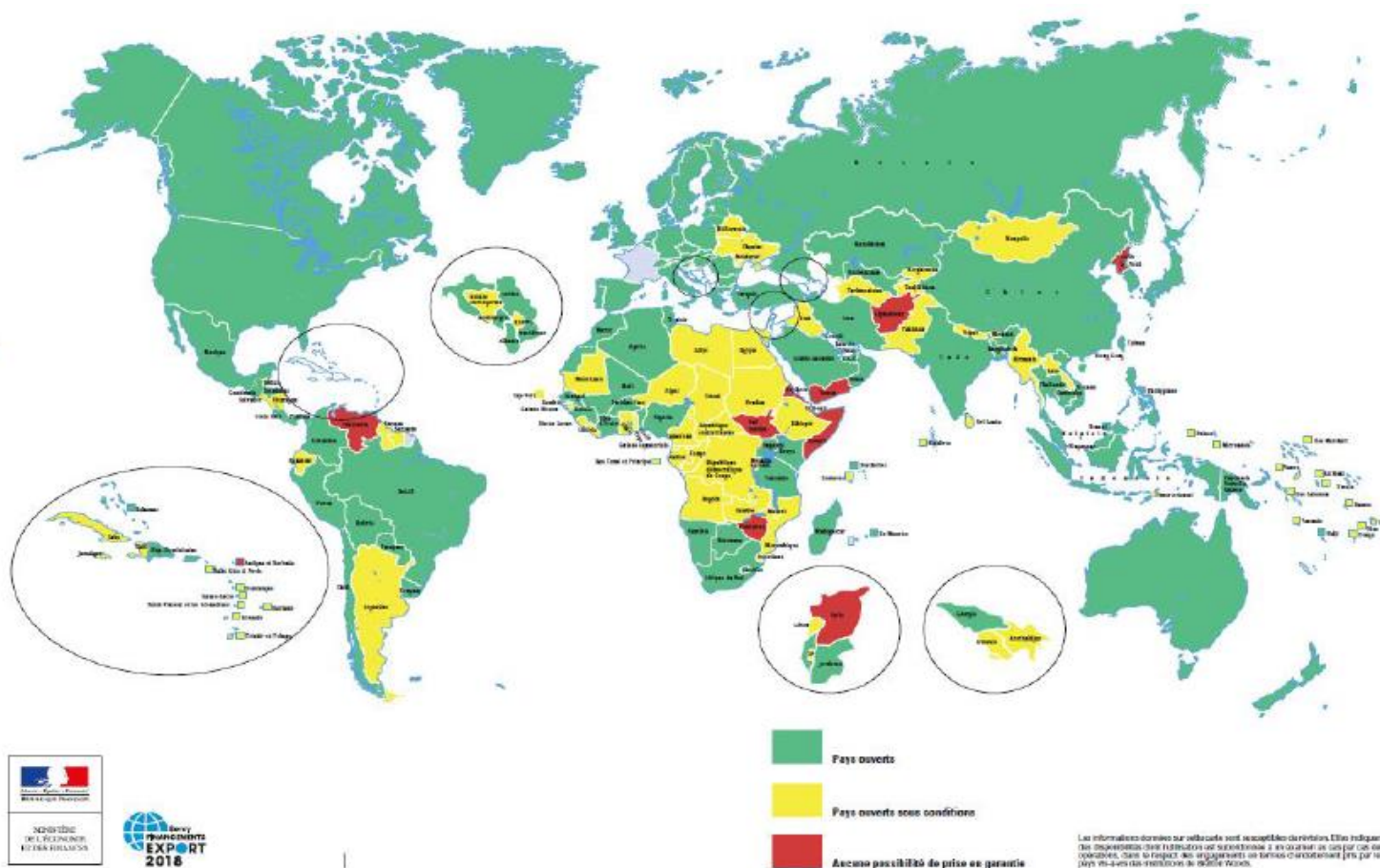
Banques françaises et filiales ou succursales de banques étrangères installées en France et/ou dans un pays de l'UE ayant signé la police cadre.

Avantages pour l'émetteur/prêteur :

- Satisfaire les besoins de ses clients dans le respect de ses limites
- Sécuriser les créances en cas d'appel de la caution ou du non-remboursement du crédit contre la défaillance de l'exportateur

NOS GARANTIES EN ASSURANCE-CRÉDIT

Politique d'assurance-crédit pour 2018



Source: Bpifrance, 10/10/2017

Risques couverts en assurance-crédit

RISQUES À COUVRIR

OPTION N°1

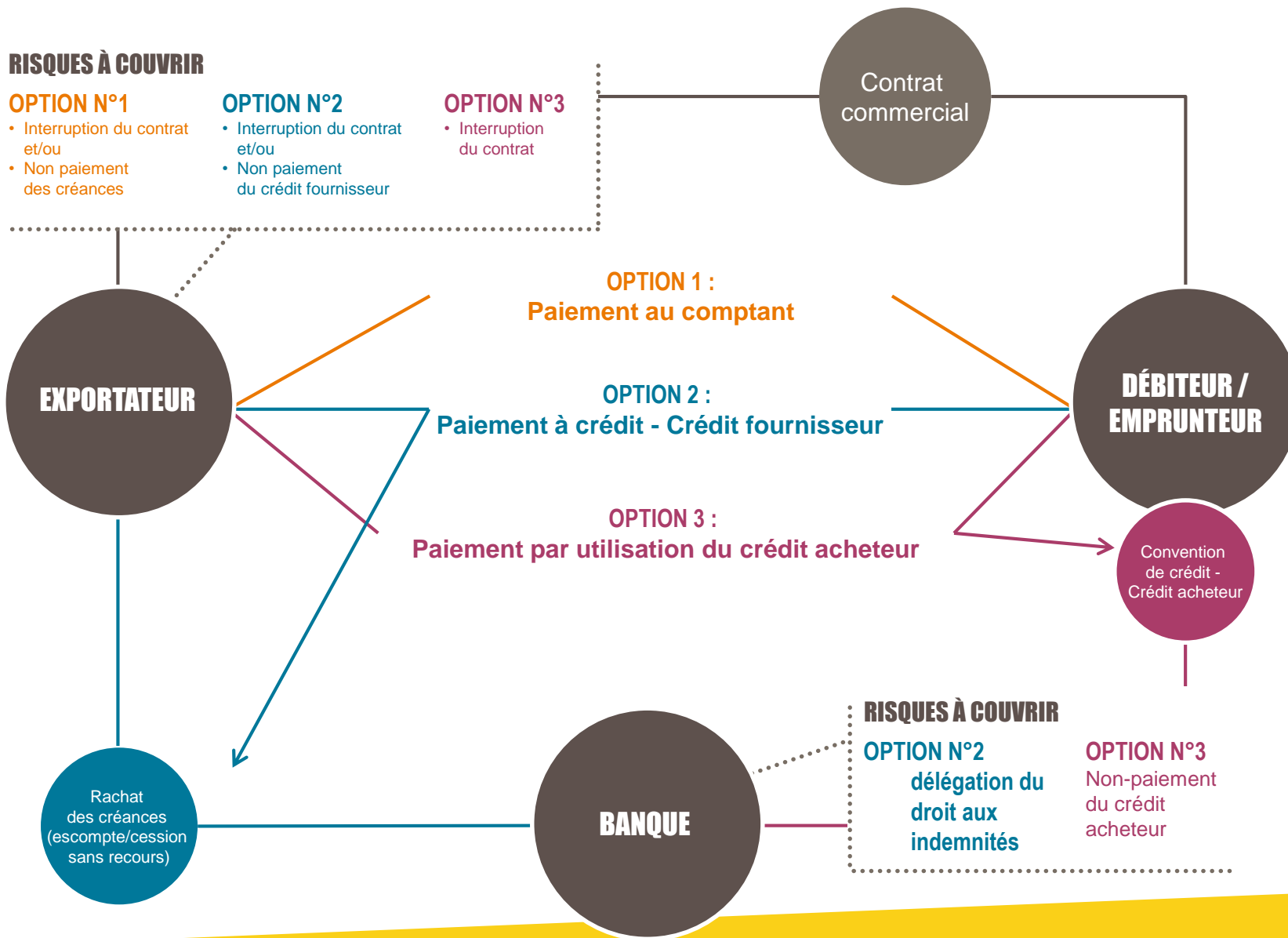
- Interruption du contrat et/ou
- Non paiement des créances

OPTION N°2

- Interruption du contrat et/ou
- Non paiement du crédit fournisseur

OPTION N°3

- Interruption du contrat



Les garanties proposées en assurance-crédit

Fournisseurs/Exportateurs

- Caution de soumission
- Garantie des préfinancements
- Garantie des cautions
- Garantie des prestations de services
- Garantie des biens immatériels
- Garantie des cautions seules (sauf restitution d'acompte)
- Garantie des contrats commerciaux (y compris crédit fournisseur)
- Garantie des investissements
- Dispositif Filières Agricoles
- Garantie interne

Banques

- Garantie de la confirmation du crédit documentaire
- Garantie du crédit acheteur
- Garantie de l'escompte ou de la cession du crédit fournisseur

Récapitulatif des produits d'assurance-crédit

ASSURÉ	GARANTIE	RISQUE COUVERT	QUOTITÉ GARANTIE
EXPORTATEUR	Garantie du contrat commercial	Interruption du contrat (garantie plafonnée)	95 %
		Non paiement en période d'exécution (enveloppe de créances)	95 %
		Non paiement après achèvement des obligations contractuelles (termes en fin d'exécution ou crédit fournisseur)	95 % ou 100 % si crédit fournisseur PME-ETI
	Garantie d'une caution de soumission	Non restitution en cas d'appel abusif ou sinistre politique	95 %
	Garantie des prestations de service	Non paiement au fur et à mesure de la facturation des prestations d'ingénierie, d'étude, de conseil, d'assistance technique, de supervision de travaux, de formation de personnel...	95 %
	Garantie des biens immatériels	Non paiement des redevances / royalties dans le cadre d'un contrat de concession d'un droit d'usage (brevets, marques, licences, franchises, droits et propriété intellectuelle, biens culturels...)	95 %
	Garantie des cautions seules (sauf restitution d'acompte)	Non restitution en cas d'appel abusif ou sinistre politique	95 %
EXPORTATEUR ET/OU BANQUE	Garantie Interne	Interruption du contrat et/ou non paiement s'appliquant aux opérations d'achat et de financement de navires ou d'engins spatiaux civils ainsi que de biens et services associés par des entreprises françaises (débitteur) auprès de fournisseurs français, en concurrence avec un fournisseur étranger bénéficiant d'un soutien public à l'exportation	80 %
BANQUE	Garantie du crédit acheteur	Non paiement du crédit (principal et intérêts) et des sommes dues par l'emprunteur à la banque (commissions d'engagement et de gestion)	95 %
		Garantie Pure Inconditionnelle pour les financements Aéronautiques	100 %
	Garantie de la confirmation du crédit documentaire	Non paiement par la banque émettrice du crédit documentaire confirmé par la banque assurée	95 % ou 100 % pour les PME
	Garantie de l'escompte ou de la cession	Non paiement du débiteur au profit de l'établissement de crédit escomptant ou rachetant sans recours des créances commerciales (principal et intérêts)	95 % ou 100 % si crédit fournisseur PME-ETI
Garantie réhaussée	Garantie inconditionnelle couvrant les entités qui refinancent les banques prêteuses des crédits acheteurs (permet d'offrir des financements plus compétitifs)	100 %	

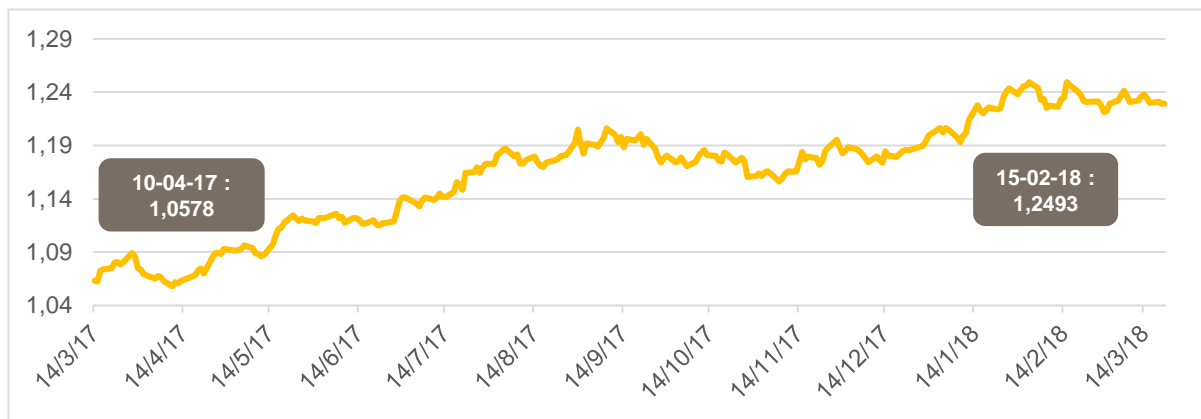
LA GARANTIE DE CHANGE

Risque de change : casse-tête pour les entreprises à l'export

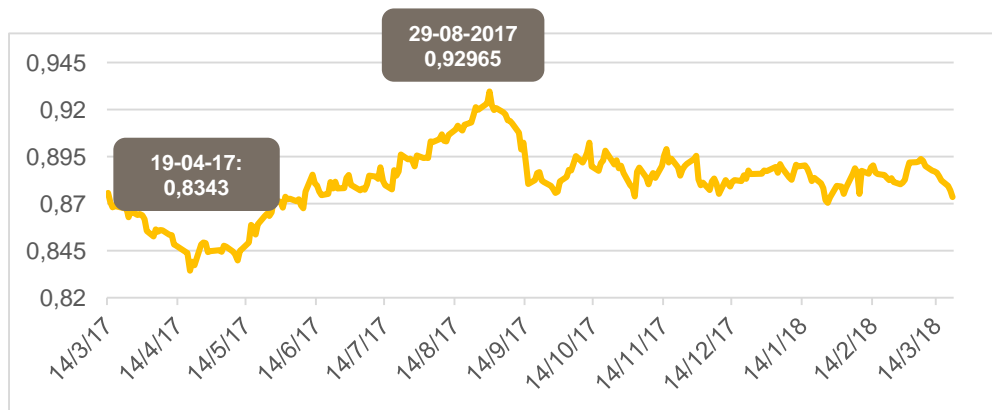
Écart le plus grand
entre le
10-04-17 et le
15-02-18 :
variation de
18,1%



Évolution du cours EUR/USD sur 1 an



Évolution du cours EUR/GBP sur 1 an

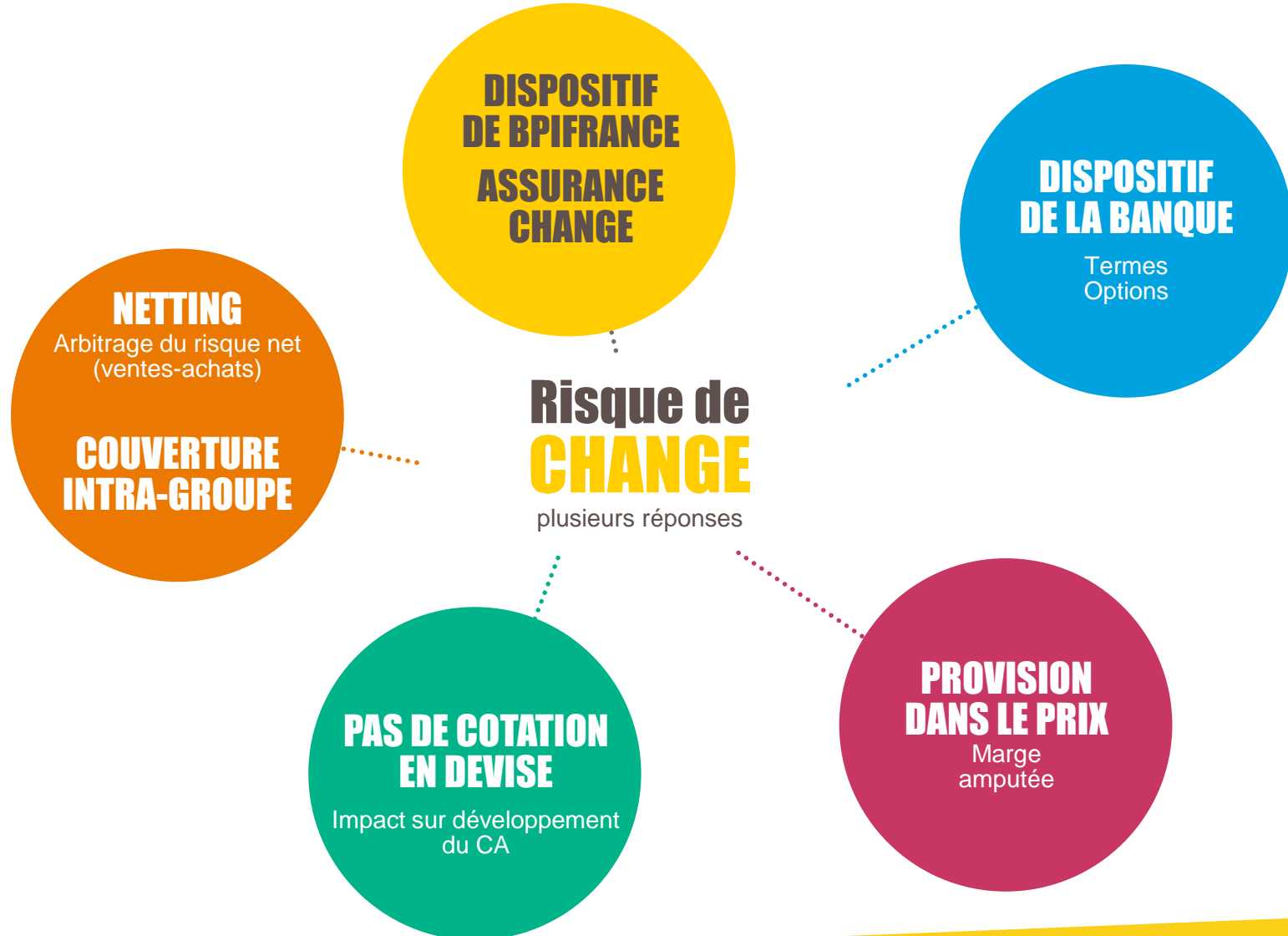


Écart le plus grand
entre le 19-04-17
et le 29-08-17 :
variation de
11,4%

**En l'absence de produit de couverture,
l'entreprise peut subir une perte de change significative**

Risque de change :

analyser son risque pour adopter la meilleure stratégie en fonction...



Assurance Change Négociation

- repositionne l'entreprise en position « euro » dès qu'une offre en devise est assurée
- offre la possibilité d'améliorer la couverture grâce à la variante avec intéressement
- tout en autorisant l'échec des négociations (entreprise non engagée en cas d'échec commercial)

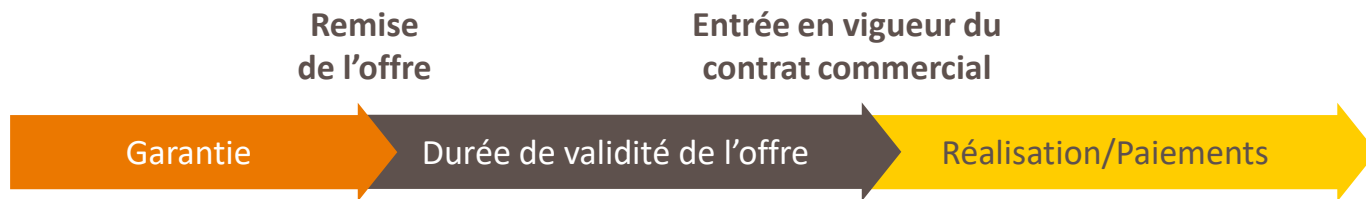
permet à l'entreprise...

**... D'ÉLARGIR
SA ZONE DE
PROSPECTION
À L'EXPORT**

**... DE RÉAGIR
FACE À LA
CONCURRENCE
avec la
variante
intéressement
ET DE SE
DÉMARQUER**

**... et donc
DE CAPTER
DE NOUVEAUX
CLIENTS
ET DE
NOUVEAUX
MARCHÉS**

Change négociation : un produit sans concurrence sur le marché



Assurance Change

DEVICES ACTUELLEMENT ÉLIGIBLES

USD : dollar US
CAD : dollar canadien
BRL : real brésilien

GBP : livre sterling
CHF : franc suisse
NOK, SEK, DKK : couronnes nordiques
PLN : zloty
CZK : couronne tchèque
HUF : forint hongrois
RUB : rouble russe

INR : roupie indienne
TWD : dollar taiwanais
IDR : roupie indonésienne
KRW : won coréen
MYR : ringgit malaisien
CNY : renminbi chinois

RON : leu
TRY : livre turque

NOUVEAUTES 2018

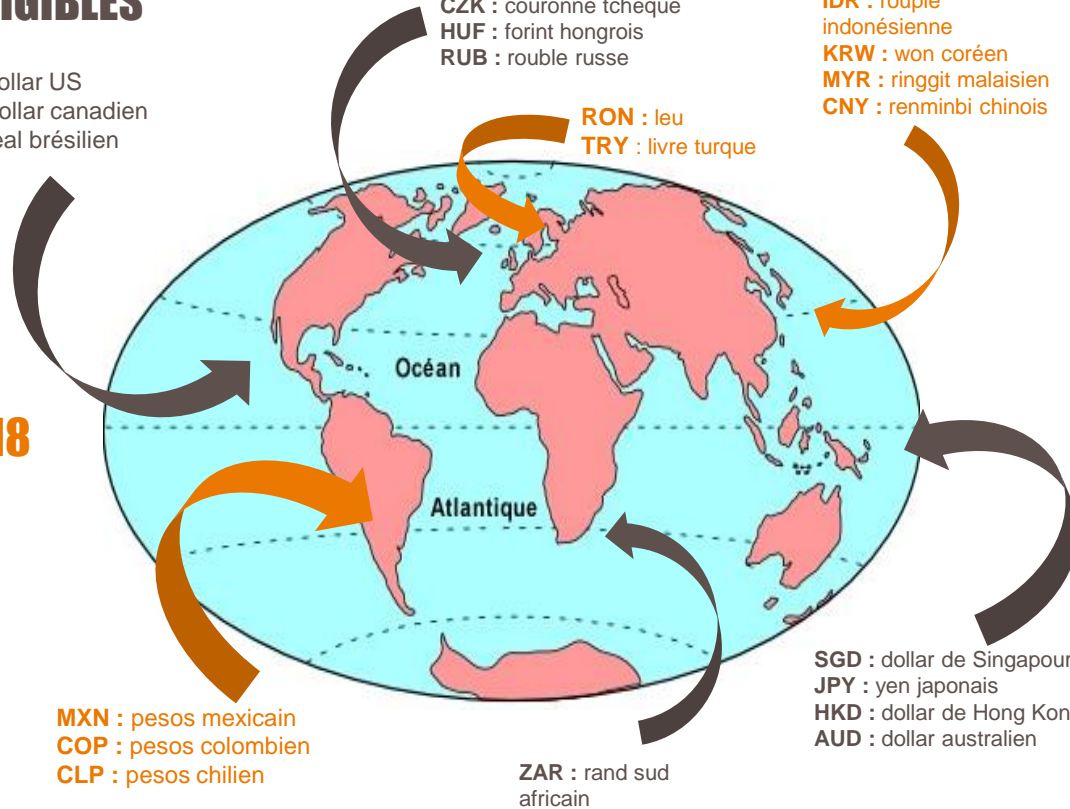
Chiffres clés
(2017)

- Agréments délivrés : 623 M€

MXN : pesos mexicain
COP : pesos colombien
CLP : pesos chilien

ZAR : rand sud africain

SGD : dollar de Singapour
JPY : yen japonais
HKD : dollar de Hong Kong
AUD : dollar australien



LA GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

Assurance des investissements à l'international

Investir à l'étranger en se protégeant du risque politique

En bref

- Objet: tous types d'investissements, prêts bancaires d'accompagnement, tant qu'il y a un intérêt pour l'économie française (ex: participation en capital, dotation à un établissement étranger, redevances, etc.)
- Risques couverts: non-transfert, atteinte à la propriété et non recouvrement pour une période de 3 à 20 ans.

Description

- Bénéficiaires: toute société de droit français qui souhaite protéger ses investissements durables à l'étranger contre les risques politiques.
- Couvre aussi les établissements de crédit accompagnant les entreprises qui investissent.

Modalités

- Faits générateurs de sinistre:
 - actes volontaires des autorités du pays étranger (nationalisation, expropriation ou mesures ayant un effet équivalent, moratoire général, modification de la législation locale relative aux investissements étrangers),
 - violence politique (guerre, acte de terrorisme, révolution ou émeute dans le pays étranger),
 - non transfert,
 - en option, non-respect d'engagements contractuels spécifiques pris par les autorités du pays étranger en faveur de l'investissement étranger.
- Pays éligibles: existence de mécanismes de protection de l'investissement et de recours dans le pays étranger (Accord bilatéral de protection des investissements, ratification du CIRDI,...)
- Engagement à long terme : couverture irrévocable pour Bpifrance Assurance Export, résiliable pour l'assuré.

Garantie de Projet à l'International

Investir à l'étranger en se protégeant du risque commercial

En bref

- Objet : création, acquisition, développement ou renforcement d'une filiale étrangère **hors UE, Islande, Lichtenstein, Norvège ou Suisse**
- Couverture des apports en fonds propres ou quasi fonds propres (participation en capital, prêt d'actionnaire ou compte courant d'associés bloqués 3 ans minimum).

Description

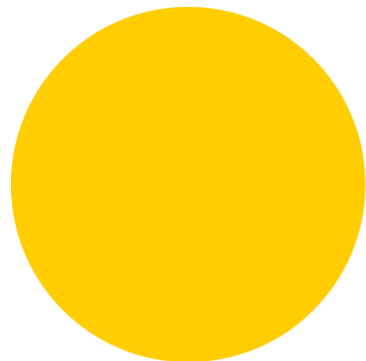
- Bénéficiaires: PME et ETI françaises, majoritairement contrôlées par des investisseurs européens.
- Plafond de risque = 2M€ par entreprise ou groupe d'entreprises
- Risques couverts : défaillance économique de la filiale étrangère

Modalités

- Durée de la garantie : 3 ans minimum, 7 ans maximum
- Quotité garantie : 50%
- Tarification: 0,5%

Sans oublier nos autres financements internationaux

PRODUIT	OBJET	CARACTÉRISTIQUES
Crédit acheteur	Financement pour 85 % maximum de la part exportée du crédit en euros destiné à l'acquisition de biens ou de prestations de services auprès d'un exportateur français. Le bénéficiaire est une entreprise, une banque, une entité publique ou un état étranger	Période préalable et période de remboursement : 2 ans et 10 ans maximum Montant maximum : 25 à 75 M€
Rachat de crédit fournisseur	Rachat de 85 % maximum de la part exportée du crédit en euros accordé par l'exportateur français à son client étranger pour l'acquisition de biens ou de prestations de services	La rachat est réalisé à la livraison ou à la réception des biens ou services concernés. 25 M€ maximum dans la limite de 7 ans
Prêt Croissance International	Prêt destiné au financement de la croissance à l'international des entreprises accordé dans la limite des fonds propres	Prêt sans garantie/ minimum : 30 000 € maximum 5 M€ (au-delà de 150 000 € adossement à un partenaire financier
Missions à l'étranger	Prospecter les marchés internationaux et réussir l'internationalisation de l'entreprise en liaison avec Business France	Missions au cas par cas
Garantie International	Participer aux risques des banques qui financent les investissements internationaux	Plafond maximum : 1,5 M€ par entreprise ou groupe Quotité garantie : 60 %



**SERVIR
L'AVENIR**

